

Zeitschrift: Revue économique Suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 77 (1997)
Heft: 2

Artikel: Chômage des jeunes : que fait l'Europe?
Autor: O'Dwyer, Thomas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889296>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHÔMAGE DES JEUNES :

Que fait l'Europe ?



Aujourd'hui près d'un jeune européen sur cinq est au chômage.

Aux yeux de la jeunesse européenne le marché du travail apparaît de plus en plus comme la chasse gardée d'une élite, celle-là même qui a les moyens de suivre des formations valorisées et valorisantes.

Signe majeur de ce malaise, une période de transition, celle qui va de l'école ou l'université au premier emploi, qui ne cesse de s'allonger. Il n'est dès lors pas rare de constater que les jeunes Européens prolongent leur cycle de formation, sans que cela ne traduise une quelconque motivation pour les études de leur part mais bien au contraire un moyen de reporter l'échéance cruciale de leur entrée sur le marché du travail.



Thomas O'Dwyer,

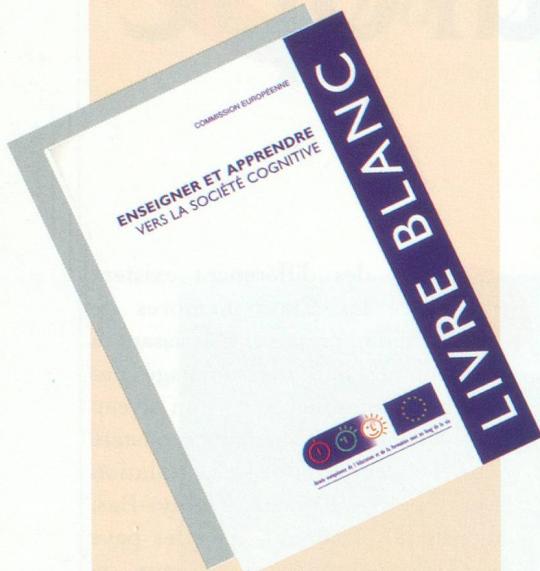
Directeur Général, DG XXII -
Education, Formation et Jeunesse,
Commission Européenne, Bruxelles



ertes, des différences existent entre les Etats membres de l'Union, certains réussissant à maintenir le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans à un niveau inférieur ou égal au taux constaté pour l'ensemble de la population (Luxembourg, Danemark, Pays-Bas, Allemagne). Toutefois, dans les pays de l'Union européenne, le taux de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans est en moyenne deux fois supérieur au taux de chômage de l'ensemble de la population (respectivement 21.3% et 10.9%); il est aussi le double du taux américain (11.7%), voire le triple du taux japonais (6.5%).

De nombreux facteurs concourent aux difficultés actuelles des jeunes, au premier rang desquelles figure la faible croissance affichée par l'économie européenne depuis le début des années 1990. Les solutions relèvent ici du domaine macro-économique comme en témoignent les débats actuels sur l'opportunité ou la nécessité de mener à l'échelle européenne une politique de relance d'une part, et le respect des critères de convergence du traité de Maastricht d'autre part. Il existe toutefois d'autres axes d'actions qui ont une influence directe sur la courbe du chômage des jeunes et pour lesquels les pays de l'Union sont d'accord pour avancer ensemble. Parmi ces axes figurent les politiques d'éducation et de formation. Force est en effet de constater - et cela vaut pour l'ensemble des pays de l'Union européenne - qu'il existe une étroite corrélation entre le niveau d'éducation et le taux

Les 5 objectifs de la Commission Européenne



La Commission a publié à la fin de l'année 1995 un Livre blanc sur les défis qui se présentent aux domaines de l'éducation et de la formation à l'aube du second millénaire. Dans ce Livre intitulé « Enseigner et apprendre : vers la société cognitive » (COM (95) 590 Final) - la Commission fixe cinq objectifs qui doivent guider son action en la matière :

- 1** encourager l'acquisition de connaissances nouvelles,
- 2** rapprocher l'école et l'entreprise
- 3** lutter contre l'exclusion
- 4** maîtriser trois langues communautaires
- 5** traiter sur un plan égal l'investissement physique et l'investissement en formation.

Les quatre premiers objectifs intéressent plus particulièrement les jeunes.

« Enseigner et apprendre : vers la société cognitive »
Office des publications officielles des Communautés européennes
L-2985 Luxembourg.

de chômage, un jeune diplômé de l'enseignement supérieur ayant plus de chances d'intégrer le monde du travail qu'un jeune sorti du système scolaire sans qualification. Cette inégalité vaut aussi pour la durée de la période de chômage.

L'emploi des jeunes : un souci partagé

La Communauté européenne ne pouvait rester indifférente aux problèmes que rencontrent ses jeunes dans leur processus d'intégration au marché du travail. La lutte contre le chômage, et en particulier le chômage des jeunes, figure donc aujourd'hui parmi la priorité des priorités, et les initiatives en ce sens sont nombreuses. Parmi ces dernières, on note l'engagement des Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis à Essen en décembre 1994, à promouvoir en Europe la formation professionnelle et l'investissement dans les ressources humaines, soulignant ainsi le rôle central de la formation dans le renforcement de la capacité d'adaptation de l'individu aux progrès technologiques. Les Conseils européens suivants ont confirmé la stratégie adoptée à Essen, et depuis décembre 1996, un comité de l'emploi et du marché du travail est chargé d'assurer un suivi formel de celle-ci. Enfin, le souci de l'emploi fut réaffirmé avec force lors du Conseil européen d'Amsterdam des 16-17 juin 1997, au cours duquel les 15 ont décidé de compléter le pacte de stabilité, véritable pacte de discipline budgétaire qui scelle l'avenir de l'Union économique et monétaire, par un engagement sur la croissance et l'emploi.

Par ailleurs, les Chefs d'Etat et de gouvernement ont invité à plusieurs reprises les partenaires sociaux à prendre des initiatives pour l'emploi des jeunes. Une telle invitation figure également dans la Communication de la Commission « Action pour l'emploi - un pacte de confiance », la Commission considérant un accord sur ce thème comme prioritaire au même titre que le déve-

loppelement des différents dispositifs appuyés par les initiatives communautaires destinées aux jeunes (initiative Youthstart, programme Leonardo da Vinci) et la promotion au niveau européen de l'apprentissage.

En 1995/96, le programme Leonardo a permis à 50.000 personnes de bénéficier d'une mobilité en Europe.

Enfin, les partenaires sociaux au niveau européen (UNICE pour les employeurs, CEEP pour les employeurs publics et la CES pour les organisations d'employés) ont répondu à cette invitation. Leur déclaration conjointe sur l'emploi, rendue publique en novembre 1996, à la veille du Conseil européen de Dublin, comporte en effet un volet spécifique sur l'emploi des jeunes qui met en avant deux objectifs : des systèmes de formation professionnelle davantage axés sur les exigences du marché de l'emploi et un accès plus facile à une première expérience professionnelle. Les partenaires sociaux ont à cette même occasion présenté une déclaration conjointe sur la formation tout au long de la vie, dans laquelle ils soulignent la nécessité de développer toute une série de mesures qui intéressent directement les jeunes.

La lutte pour l'emploi apparaît ainsi comme un souci partagé au niveau européen. Des initiatives dans les domaines de l'éducation et de la formation sont souhaitables et les citoyens européens les attendent.

Edifier une union de la connaissance

Les compétences de la Communauté européenne en matière d'éducation et de formation font l'objet d'un chapitre spécifique du traité de Maastricht, entré en vigueur en novembre 1993. Dans l'un et l'autre cas, la Communauté est invitée à prendre des mesures qui appuient et complètent les actions que les Etats membres entreprennent au niveau national. Ainsi, avec ses nouveaux programmes Socrates et Leonardo, tous les deux entrés en vigueur en janvier 1995, l'un destiné

Formation trinationale pour les apprentis d'Endress + Hauser

aux élèves, étudiants et professeurs, l'autre aux salariés ou jeunes en formation, et parmi ces derniers la population des stagiaires et des apprentis, la Communauté soutient toute une série d'initiatives dont le premier des objectifs est de préparer les jeunes à mieux réussir leur entrée sur le marché du travail.

Ces initiatives se mesurent en premier lieu à travers les financements du Fonds Social Européen (FSE), dont un cinquième du budget alloué pour la période 1994 - 1999 (8.3 milliards d'Ecus sur 47) est réservé à cet objectif. Les actions financées par le FSE sont menées au niveau national et intéressent tous les secteurs qui ont une influence directe sur l'emploi des jeunes, et parmi ces derniers la formation professionnelle. C'est le cas notamment du programme européen YOUTHSTART, qui a pour double objectif de soutenir et encourager le développement des actions nationales en faveur des jeunes tout en incitant les Etats membres à explorer de nouvelles formules de lutte contre le chômage qui frappe cette même population.

Toutefois, en matière de formation

De 1995 à 1996, le nombre de jeunes bénéficiant d'une bourse de mobilité en formation professionnelle a plus que doublé.

professionnelle et d'éducation, la Communauté a pris, sur la base de programmes spécifiques, toute une série d'initiatives propres qui, si elles doivent s'apprecier comme complément aux dispositions nationales, ont pour objectif de susciter dans ces domaines une dynamique européenne. Ces initiatives illustreront notre propos.

La Communauté soutient en effet depuis maintenant près de 10 ans, à travers différents programmes, des actions en faveur des jeunes, étudiants, apprentis ou chercheurs, qui contribuent à inscrire dans les parcours de formation ou de recherche de ces derniers une ouverture européenne rendue indispensable par l'ouverture des marchés à la compétiti-

Située au cœur de la **Regio** (région transfrontalière « à cheval » sur trois pays : la Suisse, l'Allemagne et la France), la société Endress + Hauser, active dans le secteur des appareils pour la mesure industrielle et l'automatisation, a depuis de nombreuses années mis au point pour ces apprentis une formation trinationale. A partir de ces trois sites industriels, l'un basé près de Bâle, l'autre en France, à Cernay, le troisième à Maubach, en Allemagne, distants les uns des autres d'une cinquantaine de km, les jeunes suivent un apprentissage dispensé alternativement, suivant le cursus à la formation choisie, sur les trois sites, tantôt en français, tantôt en allemand. La formation des jeunes a toujours été pour Endress + Hauser une activité à très forte implication stratégique. « La suppression des frontières à l'intérieur de l'Europe n'a pas supprimé celles à

de Cernay, de Reinach ou de Maubach, la même ambiance règne dans l'entreprise ; c'est à peine si vous vous percevez la différence linguistique. Et le personnel, bilingue, affecté en Allemagne ou en France, peut tout aussi bien être muté d'un site à l'autre et s'intégrer

d'Endress + Hauser n'en n'est pas moins novatrice en cela que, malgré les systèmes de formation professionnelle très différents d'un pays à l'autre, elle a su dépasser les obstacles nationaux et donner aux jeunes une formation européenne avant la lettre, sanctionnée par un diplôme national, mais aussi par un diplôme complémentaire signé par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Haut-Rhin-Lac de Constance (Allemagne), par l'Office du Canton de Bâle-Campagne pour la formation professionnelle et par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mulhouse.

Une formation européenne avant la lettre

l'intérieur de nos têtes, faites de préjugés et parfois d'incompréhensions », souligne Klaus Endress, codirecteur et responsable de la formation. Ces barrières, Endress + Hauser a voulu les gommer. Que vous visitez les bâtiments

sans problèmes à sa nouvelle équipe. Cette formation a certes été facilitée par l'emplacement géographique des trois usines : la Regio a su développer depuis longtemps des liens culturels et économiques étroits. Mais la démarche

tion européenne et internationale. Plutôt timides il y a encore dix ans, les efforts sont aujourd'hui réels et les jeunes qui bénéficient d'un soutien communautaire pour leurs séjours éducatifs ou pour leurs stages en Europe se comptent désormais par centaine de milliers.

Dans le cadre par exemple du programme ERASMUS, les chiffres sont passés de 3.000 étudiants et 745 enseignants en 1988, à respectivement 170.000 et 14.000 en 1995. En 1995/96, le programme Leonardo a permis à 50.000 personnes (y compris 22.000 en formation professionnelle initiale, 10.000 jeunes travailleurs et 13.000 étudiants et diplômés) de bénéficier d'une mobilité en Europe, l'objectif étant d'atteindre 100.000 à la fin de l'année 1998. L'action pilote « Service Volontaire Européen » a déjà permis à 2.000 jeunes d'effectuer une mobilité en 1996/7. Ils devront être 4.000 en 1998. Dans le cadre du Quatrième Programme Cadre, 5.000 chercheurs environ ont entrepris une mobilité

transnationale alors que le Troisième Programme Cadre n'en comptait que 2.500. Au total près de 230.000 personnes bénéficient d'un soutien de la Communauté européenne dans leurs actions de mobilité. Si ces chiffres marquent un net progrès, ils n'en demeurent pas moins insuffisants pour une Union de 340 millions de personnes. L'objectif de la Commission est de porter ce chiffre à 500.000 dès l'an 2000.

Cinq objectifs pour une seconde chance

Ces programmes sont aussi mis à contribution pour mettre en œuvre les cinq objectifs identifiés par la Commission dans son livre blanc « Enseigner et apprendre : vers la société cognitive ». Dans le cadre du premier objectif - encourager l'acquisition de connaissances nouvelles -, la Commission a lancé en 1996, 34 projets d'accréditation des compétences qui couvrent à la fois des savoirs fondamentaux (mathématique, physique, expression écrite, etc.) et les compétences profes-



La mobilité des jeunes n'aura un véritable impact que si elle se développe de manière spontanée.

© ÉCOLE SUISSE INTERNATIONALE DE FRANÇAIS APPLIQUÉ PARIS

nelles (banque, marketing, informatique etc.). Ces projets ont pour objectif de permettre entre autre aux jeunes - et notamment à ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification mais qui ont fait leurs preuves dans leur travail - de sanctionner les connaissances acquises sur le tas, améliorant ainsi leur position sur le marché du travail. Le second objectif - rapprocher l'école de l'entreprise - est repris chaque année dans les priorités du programme Leonardo da Vinci. Il a connu, lors des deux premiers exercices, un grand succès puisque d'une année à l'autre, de 1995 à 1996, le nombre de jeunes bénéficiant d'une bourse de mobilité en formation professionnelle a plus que doublé, passant de 20.000 à 50.000. Le troisième objectif, la lutte contre l'exclusion, s'est traduit par le lancement de 6 projets de l'école de la deuxième chance (à Marseille, Bilbao, Catania, Hämenenlinna, Attiki et Setubal) tandis que 4 autres sont sur le point d'être proposés par les Etats membres. L'école de la deuxième chance vise, par un enseignement et des outils pédagogiques adaptés (notamment multimédia), à former les jeunes exclus du système scolaire classique. En outre, au cours du deuxième semestre 1997, sera lancé un réseau d'échanges de bonnes pratiques entre des instituts européens qui ont mis en place des programmes spécifiques de lutte contre l'exclusion par l'éducation et la formation. Enfin, le quatrième objectif, maîtriser 3 langues communautaires,

devrait donner lieu à l'attribution de labels européens de qualité pour des projets innovants. L'objectif recherché est de favoriser l'acquisition pratique des langues et l'enseignement plurilingue afin de préparer les jeunes au futur environnement européen au sein duquel ils sont appelés à évoluer.

Préparer l'Europe de demain, plurilingue et ouverte

Les programmes européens destinés aux jeunes, qu'ils soient étudiants, stagiaires, apprentis ou chercheurs, ont permis à ces derniers de découvrir un nouvel environnement et de se préparer à l'Europe de demain, plurilingue et ouverte. Les bénéficiaires sont encore trop peu nombreux et malgré tous les efforts envisageables à travers les initiatives européennes, la mobilité n'aura un véritable impact que si elle se développe de manière spontanée. Il convient donc de créer les conditions pour le développement de cette mobilité spontanée, celle-là même qui résulte d'initiatives individuelles, et de lever tous les obstacles qui se présentent aux jeunes lorsqu'ils décident de partir se former dans un autre Etat membre.

Afin de remédier à ces obstacles - qu'elle a recensés dans son Livre vert sur la mobilité transnationale adopté en octobre 1996 (COM (96) 462 final), la Commission propose neuf pistes d'action couvrant des domaines aussi variés que la protection sociale, l'élaboration d'un statut européen des apprentis, la reconnaissance des qualifications etc. Ce docu-

ment a fait l'objet d'une vaste consultation auprès des publics intéressés : organisations de jeunes, organisations professionnelles, universités, administrations nationales, partenaires sociaux etc. Si les réactions enregistrées témoignent d'une véritable volonté de progresser en matière de mobilité des jeunes en formation, elles soulignent toutefois la nécessité d'étendre les possibilités de mobilité aux jeunes qui sont peu habitués à voyager : les apprentis, les volontaires, etc. souvent issus de milieux sociaux défavorisés. Sur la base de ces réactions, la Commission travaille à l'élaboration d'un référentiel commun pour la promotion de l'apprentissage et la formation en alternance en Europe. Par ailleurs, elle a l'intention de mettre l'accent sur la mobilité des jeunes apprentis et stagiaires lors des deux prochains exercices du programme Leonardo (1998 - 1999) en développant à l'intérieur de ce même programme une composante « Erasmus » de l'apprentissage.

Ce faisant, elle espère aussi étendre ce mode de formation à tous les niveaux de l'enseignement, du secondaire au supérieur (l'université). De telles actions existent déjà au niveau de l'enseignement supérieur et elles reçoivent un soutien du programme Leonardo (en France l'ESSEC, en Grande-Bretagne la London Business School, en Italie l'Université Bocconi de Milan, en Allemagne l'Université de Mannheim.). Ces initiatives sont encourageantes mais elles restent confinées aux filières d'élite et l'objectif est de les étendre au monde universitaire en général.

Enfin, dans cet objectif global que s'est fixé la Commission dans son rapport sur l'accès à la formation continue, d'édifier une Union de la connaissance, l'éducation et la formation auront un rôle clé à jouer. Le succès de la participation des jeunes à la réalisation de cet objectif ambitieux dépendra en effet de leur capacité à apprendre à apprendre, et notamment tout au long de leur vie. Il est de notre responsabilité de les préparer à ce redoutable défi.

